

De : Protection des données et transparence (PPDT)

Envoyé : mardi, 23 septembre 2025 09:06

Objet : RE: Consultation sur l'avant-projet de règlement d'application de la loi sur la navigation dans les eaux genevoises

Cher Monsieur,

Nous accusons réception de votre message, lequel retient notre meilleure attention.

Nous constatons que l'art. 19 du projet a trait aux listes d'attente cantonales pour l'attribution d'une place d'amarrage de plaisance, les échanges de place de plaisance et les changements de bateaux, soit des objets liés au fichier 2024-0001 « Gestion des ports, des places d'amarrage et des prestations y relatives », enregistré dans le catalogue des fichiers du Préposé cantonal.

La nouveauté consiste à publier cette liste, non plus de manière anonyme, mais nominativement (al. 2).

En particulier, l'al. 9 prévoit que « La protection des données personnelles des plaisancières et des plaisanciers inscrits sur une liste d'attente est garantie conformément à la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001. Les données personnelles non sensibles enregistrées sur une liste d'attente, telles que les noms et prénoms des plaisancières ou des plaisanciers, peuvent être publiées ou communiquées aux tiers ».

Nous estimons que seuls les noms et prénoms des plaisancières ou des plaisanciers enregistrés sur la liste peuvent être communiqués aux tiers, à l'exception de toute autre donnée, afin de garantir le principe de proportionnalité.

Cordialement,

Stéphane Werly

Préposé cantonal

Joséphine Boillat

Préposée adjointe

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Protection des données et transparence

Boulevard Helvétique 27

1207 Genève

Tél.: +41 (0) 22 546 52 40

<https://www.ge.ch/organisation/protection-donnees-transparence>

ppdt@etat.ge.ch

Code d'acheminement interne: A201E8/PPDT